



# Élection des représentantes des personnels au Conseil d'administration du Service d'Action Sociale (SAS) de l'Université Paris Nanterre

**Date du scrutin** **mardi 25 mars 2025**

sites de Nanterre, Ville d'Avray et St-Cloud

## L'ACTION SOCIALE : POURQUOI ?

L'Université Paris Nanterre développe une politique d'action sociale à destination de tous ses personnels (agents titulaires, stagiaires et contractuels) pour la cohésion de la communauté universitaire. Elle est mise en œuvre par le Service d'Action Sociale (SAS) de l'établissement.

## Un service par et pour les personnels

La prise en compte de cette revendication résulte d'une volonté politique forte portée par toutes les organisations syndicales présentes depuis 2007. L'action sociale, culturelle et sportive est une nécessité reconnue, qui s'inscrit dans un dispositif de prestations pour répondre aux besoins des personnels et de leur famille.

Elle doit prendre en compte les attentes des personnels. Ce long travail politique a été suivi par des personnels syndiqués et non syndiqués. Cette pluralité a permis à l'action sociale d'être statutairement reconnue par la création d'un Service commun. Il s'agit d'un dispositif de prestations géré par et pour les personnels.

**Le Service d'Action Sociale (SAS) s'adresse à l'ensemble des personnels de l'Université.** Son rôle est de favoriser les liens entre les personnels, d'être un espace de convivialité et de lien social. Il contribue à rassembler la communauté universitaire et à faire valoir les droits sociaux. La politique sociale, culturelle et sportive du SAS est arrêtée par son Conseil, à partir des propositions des secteurs d'activités ouverts à tous les personnels : social, sport, culture et loisirs.

## Une action sociale à votre service

Cette volonté d'équité nous a permis à partir de 2009 de proposer des Aides Sociales d'Initiatives Universitaires (ASIU) sur la base d'une grille de calcul du quotient familial ou indiciaire : participations aux frais liés aux vacances d'été, aux déménagements, aux colonies des enfants, aux adhésions au Centre sportif et aux sorties culturelles et de loisirs et à la restauration.

À compter de 2012, année du passage aux Responsabilités et compétences élargies (RCE), il était important pour les élèves de poursuivre les aides proposées par le rectorat et proposer plus spécifiquement un tarif de restauration plus équitable quel que soit le lieu de travail (Nanterre, Ville d'Avray ou Saint-Cloud). À cette occasion, le service social a été rattaché au service commun d'action sociale permettant ainsi de renforcer l'accompagnement des personnels par la présence d'une assistante sociale. Celle-ci vous conseille désormais sur les modalités d'accès aux prestations sociales et vous oriente vers les organismes adaptés en interne et vers les dispositifs externalisés.

Ainsi en 2014, convaincu·es qu'une réponse devait être apportée à la question de l'exonération des frais d'inscription à un diplôme universitaire, les représentantes des personnels ont fait valider une participation forfaitaire à ces frais afin de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur aux personnels et à leurs ayants-droits.

Conscients que l'action sociale est un secteur en constante évolution, il a été voté l'élargissement de la prise en charge pour les hébergements des vacances d'été, des colonies et des séjours linguistiques ainsi que des billetteries culturelles et de loisirs. Le partenariat avec le Centre Sportif (SUAPS) et l'Action Culturelle (ACA2) a été renforcé pour permettre l'accès à toutes et à tous à l'ensemble des activités sportives et/ou à des spectacles avec des tarifs abordables.

## L'Action Sociale : concrètement pour les 4 ans à venir ?

De par son objet même, l'Action Sociale doit encore évoluer afin de vous permettre l'accès à l'ensemble des prestations sociales.

Outre les aides proposées à titre obligatoire (centre aéré, séjours linguistiques, restauration, etc.), le SAS continuera à développer des dispositifs permettant de vous accompagner dans de nombreux domaines du quotidien. Il vous aidera dans le cadre de vos démarches sociales et vous accueillera afin de répondre au mieux à vos besoins. En cas de difficultés passagères, l'action sociale peut aussi vous accompagner pour une demande d'aide exceptionnelle et de secours d'urgence (pour faire face aux aléas sociaux et/ou familiaux).

C'est pourquoi, l'équipe plurielle qui se présente pour ce nouveau mandat entend poursuivre les actions menées, notamment dans le secteur social en travaillant en direction de l'ensemble du personnel quel que soit leur statut (Biatss, enseignants, fonctionnaires stagiaires et contractuels) et leurs lieux d'exercice.

Pour ce faire, il paraît important que notre Université Paris Nanterre puisse répondre à l'expression des nouveaux besoins des personnels relevant de l'Action Sociale, notamment :

**- Logement**

*Aide à l'hébergement et déménagement*

**- Loisirs et séjours vacances**

*Billetterie, séjours des enfants, activité sportive, ...*

**- Restauration**

*Convention Crous, produits bio,...*

**- Études des enfants**

*Prise en charge des frais de rentrée scolaire*

**- Difficultés financières**

*Prêt et aide sociale d'urgence*

**- Prestations sociales diverses**

*Place en crèche, CESU, Chèques vacances, ...*

Liste « Ensemble pour l'Action Sociale » présentée en respectant les règles des statuts du SAS

### TITULAIRES

FROMENT-MEURICE Muriel  
AIT-AOUDIA Nouredine  
HENQUEL Sylvie  
LAMARCHE Etienne  
LEROUX Agnès  
AYARI Sébastien Naïm  
TIXIER DU MESNIL Emmanuelle  
KADRI SIDI Mohamed  
JONARD Laurence  
PUICHAUD-CHAUDOT Jean-Luc  
KHECHAI Lahmer Yamina  
RADACAL Jean-Louis

### SUIVANT·ES DE LISTE

ABOUA Nathalie  
BOUJAOUH Lahoucine  
BOUMENDIL Valérie  
CUVELIER Cécilia  
KORCHI Nadia  
MARY Claire  
RAVELONAHINA Irina  
RETIÈRE Morgane